



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE Dossier d'inscription 2026

À déposer en mairie complet avant le 20 Mai 2026

Nom du Jeune :

Prénom du jeune :

Date de naissance :/...../..... Age :

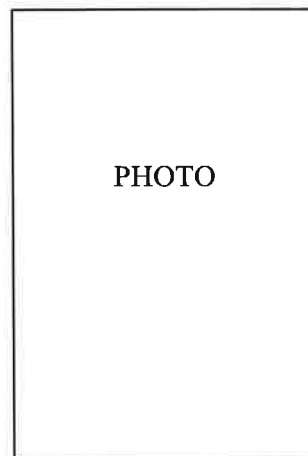
Adresse :

.....

Téléphone :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse mail :



LE OU LES REPRESENTANTS LEGAUX

Nom du parent 1 : Nom du parent 2 :

Adresse : Adresse :

.....

Téléphone : Téléphone :

Mail : Mail :

.....

Motivations pour participer au dispositif argent de poche en quelques lignes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Autorisation parentale

A faire remplir obligatoirement par le ou les représentants légaux

Je soussigné
en qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille-mon fils..... s'engage :

- ✓ La collectivité ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants au dispositif « argent de poche ». En aucun cas, l'indemnité reçue ne pourra avoir équivalence de salaire.
- ✓ Le jeune entrant dans le dispositif devra bénéficier d'une couverture sociale en son nom ou sous couvert d'un représentant légal. Une attestation en apportant la preuve sera demandée lors de l'inscription. Si le jeune est amené à se blesser, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- ✓ La collectivité s'engage à déclarer auprès de son assurance « Responsabilité Civile » cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités.

Je soussigné autorise ma fille-mon fils :

Nom : Prénom :

Domicilié (e) :

A participer au dispositif « Argent de poche » et je certifie que mon ma fille-mon fils est bien domicilié à l'adresse ci-dessous.

Dans le cadre du dispositif « Argent de poche », des photos et des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour valoriser les activités effectuées sur la commune par les jeunes.

J'autorise les prises de vue de ma fille-mon fils.

Je refuse les prises de vue de ma fille-mon fils.

Nous pouvons être amené à transporter votre fille-votre fils dans un véhicule municipal dans le cadre d'une mission « Argent de poche ».

J'autorise le transport de ma fille-mon fils.

Je refuse le transport de ma fille-mon fils.

Fait à le...../...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Contrat de participation

Nom et prénom du jeune :

Ce contrat est un engagement de votre part mais aussi de la part de l'encadrant à observer certaines règles dans l'exercice des missions qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de signer.

Concernant la périodicité de l'activité :

- ✓ Les missions sont proposées durant les vacances scolaires, à raison de 3 demi-journées maximum par semaine.
- ✓ Les missions sont effectuées sur des demi-journées de 3h15 comprenant 15 minutes de pause.
- ✓ L'ensemble des missions ne devront pas excéder 30 demi-journées par an.

Concernant la ponctualité :

- ✓ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer.
- ✓ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps prévu et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- ✓ En cas d'absence, les parents seront automatiquement prévenus par le service concerné.

Concernant la réalisation des activités :

- ✓ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des activités auxquelles je participerai.
- ✓ Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est

strictement interdit durant les activités. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions :

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées.
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ✓ Je me comporte correctement avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les usagers de la collectivité mais également envers les autres participants à l'activité.
- ✓ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ✓ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés précédemment :

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».
- ✓ Non-indemnisation de la mission non remplie.

Indemnisation de la mission :

- ✓ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15 euros par demi-journée de 3h15 (dont 15 minutes de pause).

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées

Fait à La Chapelle-Heulin, le/...../.....

Le Jeune,

(Nom et signature précédées de la mention « Lu et approuvée »)

Le Maire, Jean TEURNIER



Dispositif argent de poche

La municipalité de La Chapelle-Heulin met en place le dispositif « Argent de poche » à destination des jeunes heulinois de 16 à 17 ans. L'objectif est de permettre aux jeunes de découvrir le monde professionnel en œuvrant pour leur commune contre une gratification financière.

Les principaux objectifs :

Ce dispositif a pour objectif de :

- ✓ Valoriser l'engagement et la participation des jeunes à la vie de la commune.
- ✓ Permettre aux jeunes de devenir acteurs de leurs loisirs en récoltant un peu d'argent.
- ✓ Créer un lien entre les jeunes, les élus et les agents municipaux.
- ✓ Valoriser les jeunes auprès des habitants.

Le public visé :

Les jeunes résidants à La Chapelle-Heulin âgés de 16 à 17 ans inclus (au 1^{er} jour de l'intervention) peuvent prétendre au dispositif.

Les conditions de mise en œuvre :

Les missions sont proposées durant les vacances scolaires, à raison de 3 à 5 demi-journées par semaine maximum et ne devront pas excéder 30 demi-journées par an.

L'indemnisation est fixée à 15 € par demi-journée de 3h15 (15 minutes de pause comprises).

Les missions s'effectuent au sein de la commune, accompagné par un élu ou un agent municipal.

Quelques exemples de chantiers : travaux de peinture, nettoyage de bâtiments ou d'espaces extérieurs, désherbage, inventaire de livres, archivage, aide lors de manifestations.

Règlement :

Il est de la responsabilité du jeune de se présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui lui sont confiés.

L'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur pendant la durée du chantier (hors temps de pause).

Le jeune s'engage à réaliser correctement les travaux qui lui sont confiés, de respecter et d'appliquer les consignes qui lui sont données par les encadrants.

L'attitude du jeune doit être courtoise et professionnelle avec toutes les personnes qu'il est susceptible de rencontrer durant le chantier : les encadrants, les résidents des habitations près desquelles il travaille ainsi que les autres participants du chantier.

Tout manquement au règlement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du chantier voire du dispositif.

Les modalités d'assurance des jeunes :

La rémunération ne peut être apparentée à un salaire.

Les jeunes doivent bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur.

La commune s'engage à souscrire un contrat d'assurance « Responsabilité Civile ».

Le mode de recrutement :

Le recrutement s'effectue sur dossier d'inscription avec +/- un petit entretien.

Ce dossier sera à retirer à la mairie ou sur le site de la municipalité.



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Pièces à joindre

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie de la pièce d'identité du jeune
- Une photo
- Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte vitale)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Le contrat de participation signé
- Autorisation parentale
- Fiche de disponibilité



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Fiche de disponibilité

Cochez les dates où vous êtes susceptible d'être présent pour participer au dispositif
« argent de poche » :

Eté : les 6, 7, 8 Juillet 2026

Toussaint : les 19, 20, 21 Octobre 2026.....

Hiver : les 22, 23 et 24 Février 2026.....

Pâques : les 19, 20, 21 Avril 2026.....

Vos disponibilités à ces dates sont sollicitées uniquement à titre indicatif et ne constituent pas un engagement.